LA GUERRE DANS LE PACIFIQUE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Les Japonais marchent maintenant vers un autre point important de la défense britannique sur la côte occidentale, à courte distance de Singapour. L'esprit combattif des forces britanniques s'est trouvé fortement déprimé par la perte de la 8e division australo-néo-zélandaise ainsi que par la destruction partielle des 11e et 9e divisions hindoues.

D'autre part, on annonce que d'une attaque sur l'aérodrome britannique de Moulmein, en Birmanie, des avions de l'armée japonaise ont abattu hier un avion de combat et en ont détruit trois autres au sol.

Singapour bloqué

Bangkok, 4. — Radio-Singapour annonce que pendant la nuit de samedi à dimanche des bombardiers japonais ont attaqué à nouveau les objectifs militaires de Singapour.

Les Japonais bloquent efficacement les routes aboutissant à Singapour, où l'on s'attend à une prochaine pénurie de vivres.

Repli des troupes britanniques

Stockholm, 4. — Le communiqué de Singapour, diffusé par la B.B.C., annonce :

Dans le nord du front de Perck, la pression ennemie s'accentue. Nos troupes se sont retirées et ont occupé des positions plus au sud. Elles sont suivies de près par les avant-gardes ennemies.

A Bornéo, un nouveau débarquement nippon a été effectué à cent milles de Brunei.

Des attaques aériennes ont été effectuées contre Singapour, faisant quelques victimes.

90.000 soldats australiens à Singapour

Tokio, 4 — Le « Yomiuru Shimbun » a annoncé que 90.000 soldats australiens sont arrivés à Singapour le 31 décembre.

Supériorité aérienne des Japonais

Stockholm, 4 — Le correspondant spécial du « Daily Telegraph » en Malaisie concède que, dans les airs également, les Japonais sont de loin supérieurs aux Anglais.

« Les troupes britanniques, déclare-t-il, sont complètement épuisées après deux semaines de combats continuels. Elles sont inférieures à l'adversaire même au point de vue purement numérique. Ce n'est que par la mise en ligne de nouveaux renforts de troupes, qu'il serait possible d'établir une nouvelle position de défense derrière la zone de combat proprement dite.

» Du fait que les Japonais ont mis en action des chars blindés et de l'artillerie lourde, on peut déduire, déclare encore le correspondant du « Daily Telegraph », qu'il leur a été possible de reconstruire rapidement les ponts détruits par les troupes impériales en retraite, étant donné qu'il eût été autrement impossible de transporter ces armes lourdes.

» Ces derniers jours, les Japonais ont bombardé également, et avec une grande intensité, les communications d'arrière des Anglais. »

La prise de Tchangcha

Changhaï 4 — Commentant les opérations de la dernière semaine, le communiqué du Quartier Général en Chine centrale fait remarquer que la prise de Tchangcha a réduit à néant les plus grands espoirs de Tchoung-King.

Dans la troisième zone de guerre, au sud du Yangtsé, les 40e, 144e, 147e et 148e divisions de Tchoung-King ont été battues.

Des concentrations de troupes chinoises ont été dispersées dans le nord de la Chine.

Mort d'un « As » de l'aviation nippone

Tokio, 4 — Le fameux pilote japonais Massaki Iinuma, qui, en avril 1937 à bord de son avion « Kamikaze » (Le Vent de Dieu) visita l'Europe et fit escale à Berlin, a été tué, le 11 décembre, dans le nord de la presqu'île de Malacca. Bien que grièvement blessé, au cours d'un vol dans les lignes ennemies, il était parvenu à ramener son appareil à sa base. Il mourut immédiatement après son atterrissage.

Les fortes pertes américaines en avions et en navires

Tokio, 4. — Dans un aperçu général des opérations navales japonaises dans les eaux des Philippines jusqu'au 4 janvier, à midi, la section de la marine du grand quartier impérial communique que la marine japonaise a descendu ou détruit au sol au total 360 appareils ennemis ; 103 avions ont été abattus en combats aériens, dont 15 gros avions et 4 forteresses volantes, tandis que 257 appareils étaient détruits au sol et parmi eux 73 avions de grandeur moyenne et 23 hydravions.

Un communiqué officiel constate aussi que la marine japonaise a coulé pendant le même laps de temps 4 destroyers, 7 sous-marins et 5 autres navires ; en outre, elle a endommagé deux croiseurs auxiliaires et 30 autres embarcations, tandis qu'un destroyer, 2 petites vedettes et 4 autres navires étaient partiellement avariés. Un navire a été arraisonné.

Les Japonais ont remporté la plus grande victoire de leur histoire

Buenos-Aires, 4. — Le correspondant bien connu Ortiz Echague constate, dans le journal « Nacion », que, « si la chute de Manille inaugure la conquête des Philippines, les Japonais ont remporté la plus grande victoire de leur histoire et plus grandes défaites. Il fallait que les Etats-Unis essuye une de leurs ceci fût dit une fois clairement ».

« Les pertes subies depuis un mois dans le Pacifique, poursuit-il, ont affaibli la force défensive des Etats-Unis. Ceci résulte du fait que les préparatifs de défense des Philippines avaient été complètement insuffisants. On entend l'excuse facile que personne n'avait prévu qu'il faudrait un jour défendre les îles contre les Japonais ».

Comment les Anglais comprennent l'humanité

Tokio, 5. — Une haute personnalité de la marine japonaise a révélé qu'après la prise de la ville de Ypoh, les troupes japonaises ont constaté que des Japonais y avaient été emprisonnés dans des conditions inhumaines.

L'officier supérieur ajouta que le Japon prendrait immédiatement des mesures de représailles au cas où les autorités britanniques continueraient à agir de la sorte.

C'est ainsi qu'une partie de la population japonaise était gardée prisonnière dans un hospice pour lépreux, tandis que d'autres Japonais étaient enfermés à proximité des puits de pétrole et d'autres objectifs militaires soumis aux bombardements.

L'AUSTRALIE ABANDONNÉE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

adressé aux Etats-Unis par M. Curtin, premier ministre australien, a été que l'Australie ne demande pas de troupes américaines mais des avions et des navires de guerre. L'Australie ne peut pas se considérer en état de se lancer avec 100 pour 100 de chances dans le conflit du Pacifique au cas où l'Australie serait attaquée. Le pays ne dispose que d'une armée de volontaires dont la plus grande partie a quitté les rivages de l'Australie, pour se battre en Libye et à Malacca. Peu après, on a assuré à l'Australie que Malacca était complètement protégée contre les attaques aériennes, mais les Australiens doivent constater à leur grand désappointement qu'il n'en est pas ainsi.

L'Australie, avec des moyens limités, ne peut construire qu'un certain nombre de types de matériel de guerre et a absolument besoin pour se défendre d'avions et de navires de guerre.

La situation de la Grande-Bretagne dans l'Atlantique et dans la Méditerranée est fortement obérée, et l'Australie ne doit pas attendre l'aide nécessaire de la mère-patrie. On se rend compte en Australie que sur tous les théâtres d'opérations les troupes alliées se trouvent en face d'une supériorité ennemie importante et que l'Australie a été abandonnée par ses alliés sous l'empire d'une force plus puissante.

LES AMÉRICAINS COMMENCENT A SE « SERRER LA CEINTURE »

Genève, 4 — Le « Daily Mail » donne de source new-yorkaise, un tableau de la vie aux Etats-Unis depuis l'entrée en guerre de ce pays. Voici cette description :

Le visage de New-York est entièrement changé. Les annonces pour les articles de luxe ont disparu des journaux. Les réclames n'invitent plus personne à acheter de nouvelles autos. Il est même devenu difficile d'acheter dans les magasins des casseroles, voire des clous et du papier. Au lieu de recommander des articles de luxe ; les journaux américains publient maintenant en manchette, des appels du gouvernement ou des autorités civiles aux citoyens américains pour leur demander des sacrifices.

Aux Etats-Unis, fait remarquer le « Times » on commence à se serrer la ceinture. Il est certain que les Etats-Unis seront gravement touchés par cette guerre. Le fait que les Etats-Unis projetaient de dépenser 50 pour 100 des revenus de l'Etat pour les buts militaires, changera sans doute les situations au pays des possibilités illimitées. Dès maintenant le coût de la vie a sensiblement augmenté et les citoyens américains ne disposant que d'un modeste revenu, commencent à rudement s'en apercevoir.

Le communiqué italien

Rome, 4. — *Le Quartier Général de l'Armée communique :*

Sur le front d'Agedabia, des attaques locales de l'ennemi ont été repoussées.

Des rassemblements de chars d'assaut ont été dispersés.

Des combats sont en cours à Solloum et Halfaya.

A plusieurs reprises l'aviation germano-italienne a bombardé les routes à l'arrière du front ennemi, ainsi que des positions d'artillerie et des installations portuaires à Tobrouk.

L'adversaire a perdu quatre appareils, dont deux ont été abattus par la D.C.A.

En Méditerranée orientale, l'un de nos appareils de reconnaissance a livré combat à trois chasseurs ennemis et en a abattu un. Il a réussi ensuite à rompre le contact.

Une incursion ennemie sur Tripoli a échoué. Plusieurs bombes ont été lancées sur un village de Libye. Il y a deux victimes.

L'aviation germano-italienne a intensifié ses attaques contre les objectifs militaires et les aérodromes de Malte. Quelques appareils ont été détruits au sol. Plusieurs explosions ont été observées. Un dépôt de munitions, qui fut touché de plein fouet, a sauté

LES DÉCLARATIONS DE M. MUSSERT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il annonça que le nombre des volontaires grossirait encore sensiblement.

M. Mussert poursuit :

« Il était nécessaire que l'Allemagne envahît la Hollande, sinon les Anglais auraient abusé du pays pour marcher contre l'Europe.

» Si le gouvernement hollandais avait fait preuve d'un peu de bon sens au lieu de prendre la fuite, tandis que des milliers de Hollandais versaient leur sang en pure perte, les troupes hollandaises auraient lutté aux côtés de leurs frères allemands.

» La déclaration de guerre au Japon est une sottise car les Hollandais perdront les Indes après leurs autres possessions, placées sous la protection de leurs prétendus alliés.

» Les mers étant fermées, la Hollande se tourne aujourd'hui vers l'Europe, admise par le Fuehrer, à qui l'Europe doit une reconnaissance infinie, à collaborer à l'œuvre de renaissance. »

Aux acclamations enthousiastes de l'assistance, M. Mussert répéta que le N.S.B. était le seul parti politique autorisé en Hollande. Et il conclut :

Le N.S.B. est conscient de sa haute mission et a le ferme espoir qu'il garantira l'avenir de l'Etat et du peuple hollandais dans la collaboration de tous les peuples germaniques. »

Le Dr Goebbels a reçu le chef du mouvement national-socialiste en Hollande

Berlin, 4. — Le Dr Gœbbels, ministre du Reich, a reçu samedi l'ingénieur A.A. Mussert, chef du mouvement national-socialiste en Hollande, qui revenait d'une visite qu'il a faite sur le front de l'Est.

L'ACTION DE LA LUFTWAFFE SUR LE FRONT SOVIÉTIQUE

Berlin, 4. — Le 3 janvier, dans le secteur central du front de l'Est, des avions de combat ont attaqué avec grand succès des positions de chars blindés et des colonnes bolchevistes.

Les bombes allemandes ont détruit en un endroit 50 véhicules automobiles et un grand nombre d'autres véhicules sur un autre point. Plusieurs lignes ferroviaires ont été interrompues.

Dans le secteur sud du front, l'aviation allemande a surtout concentré ses attaques sur les installations portuaires de Féodosie et les troupes soviétiques y débarquées.

Les Finlandais repoussent plusieurs attaques

Helsinki, 4 — Le communiqué finlandais du 4 janvier déclare :

Front de Carélie et Isthme d'Aunus : rien à signaler.

Front de l'Est : dans le secteur sud, au cours de la journée d'hier, l'ennemi a entrepris plusieurs attaques qui ont été rejetées avec de lourdes pertes pour l'adversaire. Le nombre des bolchevistes tués s'élève à plus de 600. Quatre chars blindés ennemis ont été détruits, un autre a dû rester sur place. Le nombre des morts et des blessés finlandais a été très minime.

Sur les autres fronts, rien d'important.

L'HOMMAGE d'écoliers d'Amiens au Maréchal PÉTAIN

Vichy, 4 — Dimanche dernier, le maréchal recevait, à Vichy, les meilleurs écoliers de France. Vous savez ce que fut cette inoubliable manifestation. Les enfants avaient apporté des centaines de milliers de lettres dont le dépouillement se poursuit activement.

Nous serons certainement appelés un jour à parler de ces lettres.

Enfants qui avez écrit, ne vous impatientez pas. Beaucoup d'élèves, encore, ont laissé en partant des messages dans les trains, sur les banquettes des wagons. Ils ont été transmis à l'Hôtel du Parc, par les employés qui les ont trouvés. Ils expriment les remerciements et l'émotion des petits Français qui ont eu le grand honneur et la grande joie d'approcher le chef auréolé de gloire. Depuis, d'autres messages de fidélité des écoliers de France sont parvenus à la Présidence du Conseil.

Ceux-ci viennent de la zone interdite, d'**Amiens**, la ville martyre, à laquelle, déjà, nous avons consacré une chronique. Ils ont apporté au maréchal l'hommage du personnel et des élèves de l'enseignement secondaire et de l'Ecole des Métiers de la Société Industrielle. Ils sont accompagnés de dessins, souvent naïfs, de quartiers sinistrés et de maisons en ruines. Tenez : le plus émouvant représente une église en flammes devant un arbre en fleurs. Autour de l'arbre, des petites filles en tablier dansent une ronde. Sous le dessin, cette légende : « Je compte sur vous pour m'aider à reconstruire la France ». C'est une phrase d'un message que le maréchal adressait à la jeunesse. L'église qui flambe, c'est le passé. L'arbre en fleurs et les petites filles c'est l'avenir. Cela signifie que le printemps reviendra et que les enfants feront la chaîne, comme l'a demandé le chef de l'Etat, pour relever les ruines et reconstruire la France.

Ecoutez ce qu'écrit une écolière picarde, Geneviève Tarez : « Soyez assuré, Monsieur le Maréchal, que nous mettrons toujours notre confiance en votre bonté. Il nous suffit de regarder votre portrait, mis en bonne place dans notre classe, pour avoir envie de vous suivre jusqu'au bout et dans la voie du redressement de la France que vous avez tracée ».

Les lettres de ces écoliers et de ces écolières contiennent des suggestions qui ont été étudiées avec tout le soin qu'elles méritaient. Elles ont été annotées en marge. Les petits Amiénois peuvent être assurés que les observations qu'ils ont présentées ont été retenues. Comme tous leurs camarades de la zone interdite, ils ont acquis des droits à la sollicitude et à l'affection du maréchal qui ne les oublie pas.

LA COMÉDIE DU « TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE »

Tokio, 4 — Les milieux ayant des attaches avec le gouvernement dépeignent comme un « numéro de cirque de clowns » la participation de 26 nations au « traité de l'Atlantique » sous l'égide des Etats-Unis.

Ils qualifient cette action d'entreprise folle préparée depuis quelque temps déjà par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, afin d'écarter l'attention du peuple des pertes irréparables qu'il subit dans le Pacifique.

On confirme ici que la nouvelle de la signature du « traité » est venue immédiatement après celle de la chute de Manille. Les Etats-Unis savaient qu'une fois la flotte du Pacifique battue, la position des Philippines était désespérée et ils avaient suffisamment de temps pour s'y préparer. Depuis plus d'une semaine par la presse et par la radio, les Etats-Unis avaient soigneusement disposé le peuple à la chute de Manille et diminué la signification de « point d'appui » qui, il y a quelques mois encore, était présenté, à grand renfort de propagande, comme la plus forte menace américaine contre le Japon.

Corrégidor était comparé, à l'époque, à un second Gibraltar.

Les milieux Japonais précités font ressortir que presque tous les gouvernements qui ont signé le document de Washington sont ou bien de petites nations de l'Amérique centrale, incapables de s'opposer en aucune façon à leur puissant voisin du Nord, ou bien des gouvernements qui n'existent que de nom et qui ne gouvernent ni un territoire ni un peuple.

Informations Régionales

Modifications des tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques dans la région

LES MAJORATIONS SERONT APPLIQUÉES LE 7 JANVIER

Les nouveaux tarifs qui résultent de ces modifications sont indiqués ci-après ; ils sont applicables à partir du 7 janvier, sauf en ce qui concerne les cartes postales ordinaires échangées entre la zone occupée, d'une part, la zone non occupée et les colonies, d'autre part, dont l'ancien tarif : 0 fr. 80 est maintenu provisoirement.

Service postal

OBJETS DE CORRESPONDANCE

Lettres et paquets clos : jusqu'à 20 grammes : 1 fr. 50.

Au dessus de : 20 gr. jusqu'à 50 gr. : 2 fr. ; de 50 à 100 gr. : 3 fr. ; de 100 à 200 gr. : 4 fr. ; de 200 à 300 gr. : 5 fr. ; de 300 à 400 gr. : 6 fr. ; de 400 à 500 gr. : 7 fr. ; de 500 à 1.000 gr. : 9 fr. ; de 1.000 à 1.500 gr. : 11 fr. ; de 1.500 à 2.000 gr. : 13 fr. ; de 2.000 à 2.500 gr. : 15 fr. ; de 2.500 à 3.000 gr. : 17 fr. (poids maximum : 3.000 grammes).

Papiers de commerce et d'affaires : 1° Tarif général : tarif des lettres ; 2° Tarif spécial : factures, relevés de comptes ou de factures, bordereaux ou avis d'expédition et notes d'honoraires expédiés sous enveloppe ouverte et réduits à leurs énonciations constitutives : jusqu'à 20 grammes : 1 fr. 20 ; au delà de 20 grammes : tarif des lettres.

Cartes postales illustrées : 1° Tarif général : tarif des cartes postales ordinaires ;

2° Cartes postales illustrées dont l'ensemble du verso est occupé par une illustration ou gravure, à l'exclusion de toute annotation manuscrite, lorsqu'elles portent au recto uniquement la date, la signature, l'adresse de l'expéditeur et cinq mots au plus de correspondance : 0 fr. 60.

Cartes de visite : 1° Cartes de visite ne portant que les indications imprimées ou manuscrites autorisées sur les imprimés : tarif des imprimés ordinaires ;

2° Cartes de visite portant une inscription manuscrite de cinq mots ou de cinq initiales conventionnelles au plus, exprimant des souhaits, félicitations, remerciements, compliments de condoléances, ou autres formules de politesse : 0 fr. 00 ;

3° Cartes de visite portant des mentions autres que celles visées aux paragraphes 1 et 2 précédents : tarif des lettres.

Il est rappelé que sont assimilés aux cartes de visite les imprimés illustrés sur carte dépourvus de tout caractère commercial et dont les dimensions sont inférieures aux dimensions minima des cartes postales.

Imprimés ordinaires, échantillons et paquets non clos : jusqu'à 20 gr. : 0 fr. 50.

Au-dessus de : 20 gr. jusqu'à 50 gr. : 0 fr. 70 ; de 50 à 100 gr. : 1 fr. 20 ; de 100 à 200 gr. : 2 fr. ; de 200 à 300 gr. : 2 fr. 70 ; de 300 à 400 gr. : 3 fr. 40 ; de 400 à 500 gr. : 4 fr. ; de 500 à 1.000 gr. : 6 fr. ; de 1.000 à 1.500 gr. : 8 fr. ; de 1.500 à 2.000 gr. : 10 fr. ; de 2.000 à 2.500 gr. : 12 fr. ; de 2.500 à 3.000 gr. : 13 fr. (poids maximum : 3.000 grammes).

Cartes postales ordinaires : 1° Cartes postales simples : 1 fr. 20 ; 2° Cartes postales avec réponse payée : 2 fr. 40.

Taxes postales accessoires. — 1) Droit fixe de recommandation :

a) Lettres et paquets clos, cartes postales ordinaires, cartes postales illustrées passibles du tarif général, envois de valeurs déclarées et enveloppes de valeurs à recouvrer, télégrammes à remettre par poste recommandée : 3 francs ;

b) Autres objets : 2 francs.

2) **Poste restante** : surtaxe fixe applicable aux objets de correspondance de toute nature adressés poste restante ou télégraphe restant :

a) Journaux et écrits périodiques : 0 fr. 30.

b) Autres objets : 0 fr. 50.

ARTICLES D'ARGENT

Mandats : 1° Droit de commission des mandats-poste du régime français et franco-colonial :

Jusqu'à 50 francs : 1 fr. 60.

Au-dessus de : 50 fr. et jusqu'à 100 fr. : 2 fr. ; de 100 à 300 fr. : 3 fr. ; de 300 à 500 fr. : 4 fr. ; de 500 à 1.000 fr. : 6 fr. ; de 1.000 à 2.000 fr. : 8 fr. ; de 2.000 à 3.500 fr. : 10 fr. ; de 3.500 à 5.000 fr. : 12 fr.

Au-dessus de 5.000 fr. : 12 fr. pour les premiers 5.000 fr. et, pour le surplus, 1 fr. par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr. en excédent.

L'ancien échelon de 1 fr. jusqu'à 20 fr. et au-dessous est supprimé ;

2° Taxe d'expédition et d'affectage des mandats-cartes et des mandats-lettres : 1 fr. 50 ;

3° **Mandats-contributions** : Le tarif spécial des mandats-contributions est supprimé. Les titres de l'espèce sont désormais assujettis aux mêmes taxes que les mandats de versement aux comptes courants postaux.

Le récépissé délivré conserve son caractère libératoire.

CHÈQUES POSTAUX

Versements aux comptes courants postaux (Service intérieur métropolitain et franco-algérien) : mandats de versement aux comptes courants postaux (y compris les mandats-radiodiffusion) : jusqu'à 5.000 fr. : 1 fr. 50 ; au-dessus de 5.000 fr. : 3 fr.

Service télégraphique

TÉLÉGRAMMES PRIVÉS ORDINAIRES ET TÉLÉGRAMMES OFFICIELS DU RÉGIME INTÉRIEUR

Toutes destinations : 0 fr. 00 par mot avec minimum de perception de 6 francs, correspondant à 10 mots.

Il y aura lieu de modifier en conséquence le minimum de perception réglementaire pour les « réponses payées ».

Service téléphonique

I. — **Abonnements téléphoniques**. — Dans les circonscriptions où la redevance annuelle de l'abonnement principal est actuellement fixée à 250 fr., le taux de cette redevance sera porté de 250 à 300 fr.

Aucune modification n'est apportée aux taux appliqués dans les autres circonscriptions.

II. — **Taxes des communications téléphoniques**. — Les taxes des communications téléphoniques sont fixées ainsi qu'il suit :

A partir des postes d'abonnés

A. — Conversations locales ou de circonscriptions : 1 fr. 20 (taxe unitaire de jour et de nuit).

B. — Conversations interurbaines échangées :

1° Entre circonscriptions limitrophes (de jour et de nuit) : 2 fr. 40.

2° Entre circonscriptions non limitrophes d'après la distance calculée à vol d'oiseau de chef-lieu de circonscription à chef-lieu de circonscription : jusqu'à 20 kilomètres (jour et nuit) : 2 fr 40 ; de 20 à 45 kilomètres (jour et nuit) : 3 fr. 60 ; de 45 à 70 kilomètres : 4 fr. 80 (jour), 3 fr 00 (nuit) ; de 70 à 100 kilomètres : 6 fr. (jour), 3 fr. 60 (nuit).

3° Entre circonscriptions dont les chefs-lieux sont dans un même département, exception faite des conversations faisant l'objet des par. 1er et 2 précédents : 6 fr (jour), 6/5e de la taxe unitaire de jour pour la nuit.

4° Entre circonscriptions dont les chefs-lieux sont dans les départements différents, exception faite des conversations faisant l'objet des par. 1er et 2 précédents, d'après la distance à vol d'oiseau de chef-lieu de département à chef-lieu de département :

a) Jusqu'à 100 kilomètres : 7 fr 20 (jour), mêmes dispositions pour la nuit que ci-dessus ;

b) Entre 100 et 300 kilomètres : pour les 100 premiers kilomètres, 7 fr. 20 ; par tranche entière supplémentaire de 100 km., 3 fr. 60 ; par 33 km. ou fraction de 33 km. en excédent, 1 fr. 20 ;

c) Entre 300 et 500 kilomètres : pour les 300 premiers kilomètres, 14 fr. 40 ; par 66 km. ou fraction de 66 km. en excédent, 1 fr. 20 ; pour la tranche entière de 200 kilomètres 3 fr. 60.

d) Au-dessus de 500 kilomètres : pour les 500 premiers kilomètres, 18 fr. ; par 100 km. ou fraction de 100 km. en excédent, 1 fr. 20. — Pour la nuit pour b, c, d : 3/5 de la taxe unitaire de jour.

A partir des postes publics.

Il est précisé que la taxe de jour et de nuit des communications locales et de circonscription échangées à partir des postes publics est fixée à 1 fr. 50.

La taxe des communications interurbaines échangées à partir des postes publics est la même que celle perçue à partir des postes d'abonnés. Toutefois, elle est arrondie au multiple supérieur de 50 centimes lorsque le poste est muni d'un appareil encaisseur.

Nota — Les nouvelles dispositions comportent :

1° Le relèvement à 1 fr. 20 des taxes locales et de circonscription à partir des postes d'abonnés et à 1 fr. 50 à partir des postes publics manuels ou automatiques ;

2° La substitution des taxes de 2 fr. 40, 3 fr. 60, 4 fr. 80 et 6 fr. aux taxes de voisinage de 2 fr., 3 fr., 4 fr. et 5 francs.

III. — **Avis d'appel et préavis téléphoniques**. — Les avis d'appel et les préavis sont soumis à une taxe fixée à :

2 fr. dans les relations dont l'unité de taxe de jour des conversations est inférieure ou égale à 8 fr. 40 ;

3 fr. dans les relations dont l'unité de taxe de jour des conversations est égale à 9 fr. 60, 10 fr. 80 et 12 fr. ;

4 fr. dans les relations dont l'unité de taxe de jour des conversations est égale à 13 fr. 20, 14 fr. 40 et 15 fr. 00 ;

5 fr. dans les relations dont l'unité de taxe de jour des conversations est supérieure à 15 fr. 00.

IV. — **Taxes de certains services accessoires et corrélation avec la taxe locale**. — La taxe à appliquer à certains services accessoires est à modifier comme suit :

A. — Service des abonnés absents. — Taxe de renvoi : égale à la taxe locale soit 1 fr. 20.

Communication des numéros d'appel de l'abonné absent : taxe égale à la taxe locale (soit 1 fr 20) par série de cinq numéros ou fraction de série de cinq numéros enregistrés ;

Communication dictée au service des abonnés absents : taxe double de la taxe locale soit 2 fr. 40.

B. — Service du réveil. — Pour un appel pour réveil isolé : taxe égale à trois fois la taxe locale soit 3 fr. 60.

Pour un abonnement au service du réveil : produit de la taxe d'un appel isolé par le nombre réel d'appels avec minimum de dix appels.

C. — Messages téléphonés. — La taxe des messages est portée à 4 fr. 80, soit quatre fois la taxe locale pour les messages transmis à l'intérieur de toute circonscription téléphonique entre circonscriptions limitrophes, ou entre circonscriptions dont les chefs-lieux sont distants à vol d'oiseau de 20 km. au plus ;

6 fr., soit cinq fois la taxe locale pour les messages transmis entre circonscriptions dont les chefs-lieux sont distants à vol d'oiseau de 20 à 45 kilomètres.

Appel aux Agriculteurs de la Région du Nord

AGRICULTEURS !

En ce début d'hiver qui sera pénible pour tous les Français, nous adressons un pressant appel à votre conscience et à votre cœur pour que vous consentiez, sans réserve, l'effort indispensable qui permettra d'assurer l'alimentation de nos populations.

Nous vous demandons de la manière la plus instante de ne plus distraire les produits de vos cultures et de vos élevages de leur véritable destination.

Vous devez, non seulement pour satisfaire à des obligations strictement légales, mais encore pour répondre à des exigences plus nobles et plus impérieuses de solidarité nationale, livrer et remettre aux organisations de ramassage et de distribution toutes vos pommes de terre et tous vos légumes secs après avoir prélevé la part réservée par la Loi à votre consommation familiale — tout votre blé afin que ces denrées soient réparties équitablement entre tous ceux qui en ont besoin et qui, sans cela risquent d'avoir faim.

Il faut que vous sachiez renoncer définitivement aux tentations qui vous sont trop facilement offertes, en vous soutenant, dans l'intérêt de la communauté française, de distribuer les produits de vos exploitations pour le seul profit de quelques privilégiés.

Nous connaissons les difficultés que vous éprouvez pour nourrir les animaux de vos fermes. Mais vous n'avez pas le droit cependant de leur faire consommer du bon grain, de bonnes pommes de terre, des pois et des haricots dont il serait criminel de priver des hommes, des femmes et des enfants qui souffrent.

N'abattez pas non plus des animaux au delà de vos propres besoins. Livrez honnêtement et ponctuellement aux centres d'abatage le bétail que vous devez à la collectivité.

Remettez régulièrement toutes les quantités de lait et de beurre qui excèdent les besoins de vos exploitations.

Sachez accepter les disciplines indispensables sans qu'il soit besoin de faire appel aux contraintes ni aux sévérités de la Loi.

Si vous ne compreniez pas le devoir social qui vous incombe, si vous ne l'accomplissiez pas totalement, vous priveriez de nourriture dans les villes et des agglomérations ouvrières, de très nombreux Français, des femmes des enfants et des jeunes gens surtout, dont la santé et le développement seraient gravement compromis.

Agriculteurs :

Nous vous invitons à réfléchir à la haute mission qui vous est dévolue. Nous vous demandons de mesurer vos responsabilités.

Vous voulez que notre Pays se relève rapidement. Donnez-lui les forces nécessaires qui lui viennent de la Terre nourricière.

Faites vivre les Français. Eloignez d'eux les angoisses, les privations, les tentations et les dangers de la faim.

Nous sommes certains que nous ne nous adressons pas en vain à votre cœur.

Nous vous faisons confiance.

MM. Carles, Préfet du Nord, Préfet de la Région de Lille.
Bussière, Préfet du Pas-de-Calais.
Darrouy, Préfet délégué.
Boisleux Georges, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Pas-de-Calais.
Boulanger, Délégué Régional à la Corporation paysanne, Président du Comité départemental des céréales, Président de la Fédération Agricole du Pas-de-Calais.
Canonne, Président du Comité départemental des Céréales du Nord.
Delattre, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Desmarescaux, Délégué régional à l'Organisation corporative Agricole du Département du Nord.
Victor Desprez, Président de la Société des Agriculteurs du Nord.
D'Hespel, Président de la Fédération Agricole du Nord de la France, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Nord.
Theillier Paul, Président de la Fédération des Sociétés Agricoles du Pas-de-Calais.

Un autobus volé à Orchies avec 1.600 litres d'essence est retrouvé près de Cambrai

Lundi, vers 1 h. 15 du matin, les gardes auxiliaires de **Ramillies**, près de Cambrai, au pont d'Erre, voyaient un autobus franchir ce pont et descendre le petit raidillon qui mène à la berge du canal. Le véhicule alla s'arrêter près d'une écluse, prêt à tomber dans l'eau, ayant son avant engagé au-dessus du canal, mais arrêté par une pièce de fer saillante de la berge.

Les occupants du véhicule sont alors descendus puis, s'emparant de bicyclettes emportées avec eux, sont partis, laissant les gardes dans l'ignorance des mobiles de leur conduite.

D'après les premiers éléments de l'enquête, il résulte que cet autobus, dont tout le trajet a déjà été soigneusement repéré, a été volé dans l'après-midi de dimanche, au garage de l'A.S.T.A.R.N., à **Orchies**, où les voleurs se sont également emparés de 1.600 litres d'essence.

La gendarmerie de **Cambrai**, immédiatement avisée, a ouvert une enquête et M. le capitaine de gendarmerie Werquin s'est rendu sur les lieux.

Dans la matinée de lundi, M. Chaudove, procureur de l'Etat, puis MM. Martin, commissaire central de police, à Cambrai, accompagné de MM. Cortichiato, inspecteur de police spéciale ; Lecoultre, interprète se sont rendus également au pont d'Erre, dans la matinée.

AVIS AUX COMMERÇANTS DÉTAILLANTS TITULAIRES DE LA CARTE « F »

Le bureau de répartition des beurres signale aux détaillants cartes F pour faciliter le contrôle des tickets et aussi par suite de la pénurie d'enveloppes, ces dernières pourront contenir 9 kgs 750 de tickets au lieu de 4 kgs 875 à partir de la distribution beurre de Janvier 1942.

Les enveloppes modèles seront obligatoires et les grossistes pourront s'en procurer au Bureau de répartition à partir du 9 Janvier 1942.

Les détaillants devront donc s'en procurer près de leurs grossistes.

Les anciennes enveloppes modèles de 4 kgs 875 pourront être utilisées jusqu'à épuisement.

Les grossistes ont reçu des ordres précis pour refuser toutes enveloppes autres que celles du modèle obligatoire.

Le Concours national de ténors à Roubaix

MM. Segard, comptable à Arras, et Bonami, artiste roubaisien, vainqueurs des éliminatoires

C'est dimanche qu'ont eu lieu, au Grand Théâtre de **Roubaix**, les épreuves éliminatoires du concours national de ténors.

Cette séance s'est déroulée devant un nombreux public, et en présence de M. T. Demeyer, adjoint au maire, délégué par l'Administration municipale.

Me Francis Bousquet, premier grand prix de Rome, directeur du Conservatoire de Roubaix, présidait le jury.

Le piano d'accompagnement était tenu par Mlle Marie Demindt, accompagnatrice au Conservatoire.

D'un peu partout, les concurrents avaient répondu à l'appel des organisateurs et certains venaient de **Douai, Arras, Valenciennes, Saint-Saulve, Silly-Mentigny, Hersaux, etc.** Il y eut quelques défaillances et, sur 40 concurrents inscrits, 31 seulement répondirent à l'appel de leur nom.

Il n'y eut aucune révélation particulièrement sensationnelle.

Après délibération le jury a désigné pour participer aux demi-finales qui auront lieu à l'Opéra, MM. Segard, comptable, âgé de 33 ans, domicilié à **Arras**, 12, rue Neuve-de-Rietz, qui avait déjà remporté un deuxième prix d'opéra-comique au concours des maîtres du chant français à Paris, et M. Félicien Bonami que les habitués du Grand Théâtre de Roubaix connaissent bien. Les deux lauréats ont chanté l'air de Rodolphe de la « Vie de Bohème » de Puccini : l'un, le premier, avec intelligence, servi par une voix d'une grande étendue et timbre agréable, avec un sens très juste de l'interprétation ; l'autre, le second, avec beaucoup de facilité et d'allure.

Voici par ailleurs, les résultats complets du concours : 1. Ségard ; 2 Bonami ; 3 Bonie, de **Saint-Saulve** ; 4 D'Hulst, de **Wattrelos** ; 5 Joveneaux, de **Roubaix** ; 6. Biesbrouck, de **Tourcoing** ; 7. Dauliver, de **Douai**.

IMPORTANT MOUVEMENT JUDICIAIRE

Vichy, 4. — Le **Journal Officiel** publie, ce matin, un important mouvement judiciaire qui intéresse en particulier le ressort de la cour d'appel de Paris et par lequel sont nommés notamment :

Juge au tribunal de Paris, M. MOREAU, juge au tribunal de **Lille** ; Juge au tribunal de **Lille**, M. ARGENTIER, docteur en droit.

ROGER-LA-HONTE

par Jules Mary

14

Elle se tut, baissant le dos, comme si dans un accès de fièvre chaude, elle avait reçu une douche d'eau glacée sur la tête.

Puis — après un moment, — d'une voix faible et suppliante :

— De grâce, monsieur.. par pitié, laissez-nous.

Lacroix avait pris doucement Suzanne par la main. Il disait :

— Puisqu'elle n'a rien vu, d'où vient cette frayeur ?... Et pourquoi ne veut-elle pas monter avec moi sur le balcon.

Suzanne, tout à coup, s'éloigna de sa mère et la regarda en face. Et ce regard consolait la pauvre femme et disait clairement :

— Ne crains rien. Je te comprends. Je suis forte.

Et elle se laissa entraîner sur le balcon.

Au loin, dans la guinguette de l'étang, on entendait toujours le quadrille d'Orphée aux Enfers.

La lune brillait, éclairant presque nettement, tant la nuit était pure, les moindres détails de la rue.

En face, dans la petite chambre meublée d'acajou, comme au soir même du crime, un homme était assis devant son secrétaire ouvert et faisait mine de compulser ses papiers.

Cet homme, qui occupait la place de Larouette, c'était l'un des agents, Tristot.

Derrière lui, sur une table qui occupait le milieu de la pièce, une bougie brûlait dans un chandelier de faïence, la même bougie qui avait éclairé le crime.

Lacroix toucha du doigt l'épaule de Suzanne

— Regarde, mon enfant, dit-il... et, si tu as vu tu te souviendras !...

Soudain, apparut dans la rue un homme de haute taille, coiffé d'un pardessus gris à pèlerine.

Cet homme, c'était l'autre agent, Pivolot ; le vêtement et le chapeau étaient ceux de Roger Laroque, le soir du crime.

Il traversa les marronniers et pénétra chez Larouette.

Un instant après, il entrait doucement dans la chambre où Tristot se retourna, l'aperçut, et les deux agents firent mine de se jeter l'un sur l'autre car, d'après la déposition du médecin, la posture du cadavre, l'état des lieux, Lacroix n'avait pas eu de peine à reconstituer la scène du meurtre.

Et l'on voit qu'il ne s'était pas trompé.

— On distingue parfaitement, murmura le commissaire de police. Il est évident pour moi qu'une personne placée ici, au moment de l'assassinat, devait ne perdre aucun détail ; or, comme Mme Laroque et sa fille se trouvaient — Victoire l'affirme — sur le balcon, il est facile de conclure qu'elles ont tout vu...

Il avait tenu, tout le temps de cette scène, Suzanne par la main.

Il espérait surprendre un tressaillement — à l'apparition surtout de l'agent vêtu des habits de son père.

Mais la main brûlante de l'enfant était restée inerte dans la sienne.

Pas un geste, pas un tressaillement, pas une contraction !

Il se pencha sur elle et la regarda de très près.

Alors, il vit qu'elle avait les yeux si obstinément fermés et avec tant de force que les paupières formaient sur eux mille rides.

Elle avait voulu ne rien voir, et elle n'avait rien vu !

— Sublime enfant ! murmura le magistrat, elle m'a vaincu...

Là-bas dans la guinguette, le piston et le violon jouaient toujours « Orphée aux Enfers ».

Ils attaquaient maintenant la chaîne des dames..

IV

Nous allons remonter, dans notre récit, de quelques heures en arrière et nous suivrons Roger depuis le moment où il avait quitté le bureau provisoire du commissaire de police, à la mairie, où il venait de parler du remboursement fait par lui, la veille, à Larouette.

Roger, d'un pas alerte, et sans autrement s'occuper de cet incident, avait gagné la gare de Ville-d'Avray et pris le train de neuf heures.

Environ une demi-heure après, il était à Paris.

Il se rendit à pied rue Saint-Maur, où étaient ses ateliers.

Ceux-ci occupaient un assez grand corps de bâtiment au fond d'une cour dont les deux côtés, à droite et à gauche, rapprochés de la rue, comprenaient les bureaux, la caisse, le cabinet de Laroque, les surveillants et le portier. Le tout était séparé de la rue par un mur coupé, au milieu par une grille en fer forgé, aussi solide qu'elle était élégante et de fort riche travail.

Après être passé à son cabinet et avoir jeté un rapide coup d'œil à sa correspondance, Roger Laroque sonna.

Un garçon entra :

— M. Guerrier est à la caisse ? demanda-t-il.

— Oui, monsieur, M. Guerrier est même arrivé avant l'ouverture des bureaux.

— Priez-le de venir dans mon cabinet.

Le garçon sortit et, cinq minutes après la porte s'ouvrait de nouveau et livrait passage à un tout jeune homme à l'air droit et franc, à mine intelligente, grand, mince et distingué.

C'était Jean Guerrier, le caissier de la maison.

— Asseyez-vous Jean, dit Roger en lui indiquant une chaise et après lui avoir cordialement serré la main. Qu'y a-t-il de nouveau ?

— Hélas ! monsieur, dit le caissier, pas modifiée depuis hier. Nos affaires ne se sont pas relevées, vous le savez mieux que moi. Cependant, nous sommes sortis à plusieurs reprises, de crises dangereuses et nous avons fait face à tous nos payements à toutes nos fins de mois. Par malheur, je crains fort que ce maudit remboursement, que nous avons été contraints de faire, ne soit cause de notre perte. Il nous fallait pour demain environ cent quatre-vingt mille francs. Le remboursement à Larouette nous a pris à peu près cent quarante-cinq mille. Les cent mille francs que vous m'avez rendus hier matin en arrivant, ne comblent pas le déficit. Et je ne vois pas trop comment nous ferons demain. Ah ! si nous pouvions payer demain nos échéances et nos ouvriers !... Cela nous donnerait du temps.

— Oui, fit Laroque avec calme, cela serait du répit et le salut, car la situation n'est pas désespérée, nos commandes sont importantes, et quelques semaines suffiraient pour nous permettre de terminer nos machines. Celles-ci livrées, c'est de l'argent à bref délai, c'est de l'avance, c'est la tranquillité pour le lendemain et la possibilité d'entreprendre d'autres travaux.

— Vous connaissez, monsieur, toute l'affection que je vous porte et tout mon dévouement. Je suis attristé par votre désespoir autant que par un malheur personnel.

— Je le sais, mon ami, et j'ai pleine confiance en vous.

— Avez-vous frappé à toutes les portes ?

— A toutes. Et je les ai trouvées fermées. Sur la place de Paris, les mauvaises nouvelles se répandent vite, et il n'est peut-être pas, à cette heure, un patron d'atelier ou un chef d'usine qui ne s'attende à voir annoncer ma faillite. Dans ces conditions et avec la menace d'un pareil dénouement, les bourses se ferment. C'est lorsqu'on n'a pas besoin d'argent que l'on vous en offre et que les mains se tendent.

— De telle sorte qu'il n'y a plus d'espoir !

Roger ne répondit pas tout de suite. Puis il se mit à rire :

— Voyons, mon brave garçon, dit-il en se levant et en allant prendre les deux mains de Guerrier, regardez-moi bien en face et dites-moi si vous me trouvez la mine d'un homme qui va se tuer...

— Ma foi non, monsieur... et j'ose presque espérer...

— Osez, Guerrier, osez, je vous le permets.

Alors le jeune homme riant, épanoui, dans un élan cordial :

— Vous avez complété la somme qui nous manque ?

— Oui...

— Cinquante mille francs ?... dit le caissier, avec un reste d'inquiétude.

— Cinquante mille... Et les voici !

Et de son portefeuille, des poches de sa redingote, Laroque tira un par un, deux par deux, dix par dix, des billets de banque de cinquante francs, de cent francs, de mille francs.

Guerrier les prenait au fur et à mesure. Quand Laroque eut tout donné :

— Le compte est facile, n'est-il pas vrai, dit-il en souriant toujours et comme soulagé d'un poids énorme... Hier matin, une rentrée inespérée me permettait de vous verser cent mille francs... Cette nuit, j'ai joué au cercle, contre mon habitude... J'ai joué par nécessité parce que je n'avais plus que cette chance et que je devais la tenter avant de me brûler la cervelle... Et j'ai gagné les cinquante mille francs que vous avez entre les mains.. Cela, réuni à ce qui vous reste en caisse, vous permet de payer demain jusqu'au dernier sou...

— Ah ! monsieur, je suis bien, bien heureux, dit Guerrier, les larmes aux yeux.

Il ne lui vint pas même à la pensée de demander à Laroque d'autres détails sur ce gain inespéré du cercle — pas plus que la veille, à la même heure, à peu près, il n'avait songé à interroger Laroque qui, à peine arrivé rue Saint-Maur, lui jetait, paquets par paquets et d'une main fiévreuse, cent mille francs de billets de banque.

(A suivre).